

## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Séance du vendredi 9 juin 2023 à 19h30 à la mairie de Saint-Chels

Les membres du conseil municipal de Saint-Chels se sont réunis en séance ordinaire sur convocation du maire du 8 juin 2023 à chaque élu et affichée au panneau d'affichage de la mairie sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12-05-2023
2. Participation aux frais de fonctionnement des écoles du RPI de la vallée du Célé
3. Proposition de motion en faveur du maintien des postes d'enseignants à l'école d'Assier et dans les écoles du Lot
4. Questions diverses

Les membres du conseil signent la feuille d'émargement. La secrétaire de mairie Sylvie Raffy est présente à la réunion.

		présent	pouvoir	absent
Gouget Alain	Maire			x
PARY Dominique	1 <sup>er</sup> Adjoint	x		
VINGHES Janine	2 <sup>e</sup> Adjoint	x		
FINET Pierre	Conseiller	x		
FLAUJAC Patrice	Conseiller	x		
LAFFERRERIE Francis	Conseiller	x		
LAFFERRERIE Martine	Conseiller	x		
MAQUIN Myriam	Conseiller		x	
MASBOU Alain	Conseiller			x
PEGOURIE René	Conseiller	x		
ROUGEYROLLES Christian	Conseiller	x		

Dominique PARY, 1<sup>er</sup> adjoint, déclare la séance ouverte. Il demande qui est volontaire pour rédiger le compte-rendu. Martine Lafferrerie se propose.

1. Le procès-verbal de la réunion du 12 Mai 2023 est relu par chaque conseiller. Il est adopté à l'unanimité, sera signé et mis sur le site internet.
2. Le conseil autorise le maire à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement des écoles du RPI de la vallée du Célé pour l'année scolaire

2022-2023 (soit 1300 euros en maternelle ou au primaire par élève scolarisé et domicilié hors RPI).

3. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le maintien des enseignants à l'école d'Assier et dans les écoles du LOT.

4. Compte-rendu des réunions du mois.

Dominique Pary a assisté à une réunion de la commission territoriale du secteur sud à Larnagol (thèmes abordés : voirie, médiathèque Françoise Sagan, rappel sur le balisage des chemins...)

La prochaine réunion est prévue le vendredi 7 Juillet à 21h.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, la séance est levée.

Les modifications seront apportées lors du prochain conseil municipal.

Procès-verbal adopté à l'unanimité le 07 juillet 2023.

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Martine LAFFERRERIE

LE MAIRE

Alain GOUGET

